

Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2023-2024













Les axes obligatoires du référentiel

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école en partenariat avec l'école, les structures concourant à la coéducation des enfants et en lien avec les parents.

Pour garantir une qualité d'intervention pour les enfants et leurs familles, les projets doivent déployer 4 axes de manière cumulative. Ils portent sur **l'animation, l'accompagnement** et la **coordination des acteurs**



• Axe 1 : Intervention auprès des enfants et des jeunes



• Axe 2 : Intervention auprès et avec les parents



• Axe 3 : Concertation et de coordination avec l'école



• Axe 4: Concertation et coordination avec les acteurs du territoire

L'intervention auprès et avec les parents

Objectifs

Renforcer les compétences du parent en leur donnant les clés de compréhension et les outils nécessaires pour mieux suivre le travail de leur enfant

Améliorer leur connaissance du système scolaire, les outils à disposition

Les associer aux côtés de leur enfant à la découverte des ressources de leur territoire

L'accompagnateur Clas établit des liens avec les parents des enfants pour :

- les soutenir dans leur effort personnel d'information et leur relation avec l'école,
lors de réunions organisées au sein de l'école, par exemple

- les orienter vers les actions proposées dans le cadre des autres dispositifs

Déclinaison opérationnelle

Informer les parents : programmer des rencontres tout au long de l'année scolaire

Formaliser les engagements de chacun (enfant, parent, opérateur du Clas, école) en favorisant l'information sur les objectifs et les contenus des actions et leur évaluation

Organiser des temps fort et des moments de convivialité permettant l'échange et le partage entre les enfants, les parents et les intervenants Clas

Accompagner les parents pour une meilleure compréhension du processus d'orientation de leur enfant

Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (CS/Reaap/équipements...)

Encourager les parents déjà impliqués dans le Clas à aller vers les autres parents et à s'investir tous ensemble dans la co-éducation de leurs enfants

Les critères de financement

- S'adresser aux enfants et/ou jeunes et à leurs parents
- S'appuyer sur les principes de la charte d'accompagnement à la scolarité

S'inscrire dans une dynamique collective : un collectif d'enfants doit être formé. Le groupe peut être constitué de 8 à 12 enfants maximum.

Répondre à des exigences en matière d'encadrement : le collectif d'enfants doit être encadré et animé par 2 animateurs professionnels ou bénévoles.

Inscrire les actions dans le temps : les actions Clas doivent répondre aux exigences de 2 séances hebdomadaires d'1h30 minimum sur une période de 27 semaines de fonctionnement annuel.

- En milieu rural, en raison de la spécificité territoriale :
- un nombre minimum de 5 enfants au sein d'un collectif d'enfants ; un animateur pour les collectifs inférieurs à 8 enfants ;
- une séance hebdomadaire de 2 heures minimum.



Les critères de bonus

- Les bonus s'ajoutent à la PS CLAS socle
- Chaque bonus s'élève à 305€ par collectif
- Les bonus sont cumulables

BONUS « Enfant »

Nature du critère	Critères d'attribution
Obligatoire	L'action Clas porte un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire
ET au moins un obligatoire parmi ces 3 choix	L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur,) est programmé
	L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action
	Des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles

Objectifs:

- un renforcement des actions liées au soutien à la parentalité dans les Clas
- une évolution qualitative des actions proposées aux enfants et à leurs parents.

BONUS « Parents »

Nature du critère	Critères d'attribution
Obligatoire	L'action Clas porte un projet spécifique d'accompagnement des parents du Clas organisé sur l'année scolaire
ET au moins un obligatoire parmi ces 3 choix	L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action
	Des actions spécifiques d'accompagnement des parents sont mises en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, l'orientation, le numérique)
	L'action Clas cible un public allophone, illétré

ORGANISATION DE L'APPEL A PROJET 2023-2024

• Le public :

- ✓ pour la Caf, tous les enfants et jeunes essonniens du CP au lycée et leurs parents,
- ✓ pour l'État et le CD, l'action est destinée aux habitants des QPV

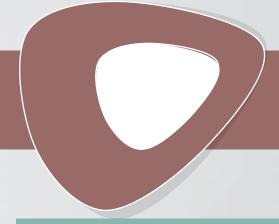
Montant minimum des subventions :

✓ Caf : pas de minimum

✓ État : pas de minimum

✓ CD:1500€

	Critères d'éligibilité
Les porteurs	Ceux qui peuvent répondre à l'appel à projet sont : - Les associations déclarées et immatriculées - Les communes et intercommunalités - Les organismes publics
L'État	Un cofinancement est obligatoire : commune, EPCI, conseil départemental, Caf, autres / maximum 80% du taux total (saisie sur Dauphin)
Le Conseil départemental	Le concours financier du conseil départemental représente 50% maximim du coût total du projet
Caf	Saisie sur Elan



Synthèse

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL

- Le comité départemental est composé de l'Etat, de la Caf, du Conseil départemental (CD91) et de l'Education nationale.
- Il agrée les projets sur la base des critères inscrits dans le référentiel pour chacun des 4 volets, auxquels peuvent s'ajouter éventuellement les bonus parents et enfants.

SPÉCIFICITES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES

- Financement des projets en Quartiers Politique de la Ville pour l'Etat et le CD91
- Financement minimum de 1 500 € pour le CD91
 Pas de minimum pour la Caf et l'Etat
- Accompagnements des structures effectué en lien avec l'AD PEP 91 qui anime le réseau et propose des formations pour les bénévoles comme pour les professionnels

CALENDRIER Clas 2023-2024

13 mars

•A l'ouverture d'Elan, les associations et structures Clas complètent le dossier de demande d'agrément et de financement sur les plateformes Elan (Caf) et Dauphin (Etat) — Pas de plateforme CD, qui récupère les dossiers sur Elan et/ou Dauphin.

22 avril

• Fermeture des saisies le 22 avril 2023.

16 juin

- Examen des dossiers par les partenaires du Clas qui peuvent demander des compléments d'information ou des ajustements si nécessaire.
 - 16 juin : fin de l'instruction pour Caf, l'Etat et le Conseil départemental

19, 20 et 22 juin • Examen des dossiers en comités par les financeurs les 19 et 20 juin 2023. Comité d'harmonisation départementale et finalisation du PV le 22 juin 2023.

15 juillet

• Les associations et structures Clas complètent le bilan des actions 2022-2023 sur Elan. Au plus tard le 15 juillet pour le CD, la Caf et l'Etat. Le projet doit également faire l'objet d'un bilan dans Dauphin pour les financements de l'Etat.













